



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Instruments de musique

Question écrite n° 36661

Texte de la question

M Jean-Hugues Colonna attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur l'avenir du basson français et des musiciens professionnels ou amateurs qui en jouent. Il semble que de récents concours de recrutement destinés à pourvoir des postes de basson dans les opéras de Nice et de Lyon soient réservés aux musiciens jouant du basson allemand. Or l'enseignement dispensé dans les écoles de musique du pays, à tous les niveaux, est celui du basson français. Si les précédents de Nice et de Lyon devaient se renouveler, ce serait tout un pan de la lutherie française qui pourrait disparaître. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de garantir la poursuite de l'utilisation du basson français, élément du patrimoine national.

Données clés

Auteur : [M. Colonna Jean-Hugues](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36661

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 655